Lutte contre la corruption : mode d'emploi

Abdeslam Aboudrar, president Instance pour la prevention et la lutte contre la corruption (Photo ALM/Chafik Arich)

L'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) se prépare au nouveau rôle que lui confère la constitution et présente les techniques de lutte contre la corruption aux acteurs concernés.

L'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) a repris son plaidoyer en faveur d'une institutionnalisation de la lutte contre la corruption et a organisé, mercredi à Rabat, un atelier sur la conduite des investigations dans les affaires de corruption.

Organisée en partenariat avec l'OCDE et le programme MENA-OCDE pour la gouvernance, la manifestation qui a lieu dans le cadre du projet intitulé «Consolider la capacité institutionnelle au Maroc pour renforcer l'intégrité du secteur public et l'implication des citoyens» vise notamment à préparer l'ICPC au nouveau rôle que lui assigne la Constitution de juillet. Elle a également pour objet de présenter les techniques d'investigation aux autres acteurs marocains qui interviennent dans la lutte contre la corruption.

C'est ainsi qu'à la fin du séminaire, une séance d'information est consacrée à la presse et à la société civile, qualifiées pour la circonstance de partenaires accessit.

Selon les organisateurs, ce séminaire est d'autant plus nécessaire à la conduite de la lutte contre la corruption que, fléau économiquement et socialement dispendieux, il est aussi l'une des infractions sur lesquelles il est difficile d'enquêter.

Ce qui, à leur avis, amène à engager la conduite de l'enquête avec l'objectivité dont on fait usage dans l'analyse et à traiter l'allégation qui la commande de manière juste et transparente. Ils invitent à considérer que l'une des clés du succès de cette approche en matière d'investigation dans le cadre de la lutte contre la corruption est «l'identification d'un personnel passionné, motivé et discret, capable d'évoluer et de mener des enquêtes à partir d'éléments qui peuvent sembler peu pertinents au premier abord».

Ces mêmes organisateurs et les formateurs qu'ils ont invités pour animer le séminaire reconnaissent que c'est là une œuvre de longue haleine et de tous les instants. Ils préconisent de commencer par donner aux investigateurs une introduction générale à la conduite des investigations et ses différents aspects. Le but étant de renforcer les capacités des personnels de l'ICPC, tout en soutenant les autres acteurs qui coopèrent à la lutte. Selon l'ICPC, l'atelier permettra également d'ouvrir la voie à une plus grande harmonisation de l'approche de la plainte et de la conduite de l'enquête.

Pour l'Instance centrale de prévention de la corruption, cette harmonisation est d'autant plus nécessaire que son nouveau mandat est en cours d'approbation. Il prévoit entre autres élargissements des compétences, celui de la saisir des investigations sur les crimes de corruption. Cette implicite criminalisation du fait de corruption laisse supposer que l'ICPC participera dorénavant à la judiciarisation des aspects de mauvaise gouvernance liés à la corruption.